

Service / Affaires Culturelles.

**EXAMENS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY.**

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de la commune de Bandol,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1
Considérant qu'il nous appartient de désigner un jury en vue des examens de l'Ecole
Municipale de Musique devant se dérouler le 18, 19 et 20 Avril 2018.

- A R R E T O N S -

Article 1^{er} : - Monsieur Jean-Paul ROIRON (Discipline / Clarinette) 63, Résidence
L'Oliveraie de VIREBELLE, 13600 La Ciotat. 1 Intervention.

- Monsieur Denis CARTIER-MILLON (Discipline / Trompette / Saxophone) Lotissement,
Les 3 pins, Avenue du CDT LOFI 83390 Cuers. 1 Intervention.
- Monsieur Cyril MARTIN (Discipline / Piano) 12 Rue Farandole ,83140 Six Four Les
Plages, 1 Intervention.
- Madame Marianne FORMENTI (Discipline / Guitare), 14, Boulevard André Aunes,
13006 Marseille, 1 Intervention.
- Monsieur Olivier FOUGERES (Discipline / Batterie), Le Missiessy A, 209 Rue Félix
Mayol, 83200 Toulon. 1 Intervention.
- Madame Amélie GONZALEZ (Discipline / Flûte / Violon) Lotissement Bellevue, 6, Allée
de Porquerolles, 83500 La Seyne sur Mer. 1 Intervention.

Article 2^{ème} : Ils percevront chacun en ce qui les concerne à titre de défraiement, la somme
de 45,73€ (QUARANTE CINQ EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES) par intervention.

Article 3^{ème} : Le Présent arrêté sera déposé en Préfecture du Var, notifié aux intéressés et
publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 11 AVR. 2018

Jean – Paul JOSEPH
Maire de Bandol.

